

Tarif 2024 / 2025*
Les cours débuteront le lundi 16 septembre 2024

PRESTATIONS MUSICALES	MORTAGNE	COM' COM	EXTERIEUR
Instrument + formation musicale enfant	430	540	700
Instrument + formation musicale adulte	470	580	740
Instrument seul / Cours de chant (nouveau)	400	500	600
Groupe instrument (Musique Actuelle et Jazz)	140	160	180
Atelier vocal	140	160	180
Formation Musicale seul (FM)	140	160	180
Eveil musical	100	120	180

Formation Musicale obligatoire pendant 4 ans pour les enfants et les adultes. Elle est comprise dans le tarif.

La prestation « instrument » permet de bénéficier de :

- 25 % de réduction pour les cours de chant
- 50 % de réduction pour les ensembles « musique actuelle » et « jazz » et l'atelier vocal.
- 25 % de réduction sur 2^e instrument (si reste de la place après les clôtures des inscriptions,)

* Cette année, les 15 euros d'adhésion individuelle sont déjà compris dans le tarif.

Instrument(s) ou prestation(s) musicale(s) souhaitée(s) :

Choix n° 1 : Choix n° 2 : Choix n° 3 :

Pour les nouvelles adhésions, votre choix prioritaire sera validé en fonction de votre rang d'inscription et des places disponibles.

Niveau d'instrument acquis l'année précédente : ___ an / Niveau de FM acquis l'année précédente : ___ an

Instrument pratiqué l'année précédente au sein de l'Ecole de Musique :

Renseignements sur l'élève :

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Téléphone : Mail (EN MAJUSCULE) :

Adresse complète :

Droit à l'image

Dans le cadre des cours, des stages et des événements de l'Ecole de Musique, des photos et films peuvent être réalisés et publiés sur des supports : site Internet, journal « Le Mortagnais », presse locale... Les adhérents pourront y apparaître. Merci de nous préciser votre choix :

 Je suis majeur(e) ou pour mon enfant mineur : J'autorise la prise de photos ou vidéos, et la publication de ces documents où j'apparais sur ce site, ainsi que sur tout autre support.

 Je suis majeur(e) ou pour mon enfant mineur : Je n'autorise pas la prise de photos ou vidéos, et la publication de ces documents où j'apparais sur ce site, ainsi que sur tout autre support.

Mode de règlement
 UNE FOIS PAR CHEQUE (établi à l'ordre de l'Ecole de Musique). Le chèque sera déposé en octobre

 PRELEVEMENT MENSUEL EN 9 FOIS (octobre à juin). Merci de joindre un RIB.

L'inscription est un contrat pour l'année scolaire et engage le professeur pour 12 mois. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année en cas d'abandon de l'élève.

Toute inscription faite en cours d'année ne bénéficiera pas d'une réduction de tarif (année complète)

DATE :

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :